

Séance du 22 mai 2024

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le mercredi 22 mai 2024 à 20 h 00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, M. Barraut Frédéric, M. Mérite Christian, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Racouchot Emmanuel, M. Brun Stéphane, Mme. Plouvier Lysiane-Mme. Guillemenet Sabrina - Mme Lory Lydie

Excusés : M. Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à M. Racouchot Emmanuel
Mme Donguy Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. Brun Stéphane
Mme Turlot Pauline qui a donné pouvoir à M. Jouveanceaux Jacky

Secrétaire de séance : M. Barraut Frédéric

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024 est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2 - DELIBERATIONS

- **Entente intercommunale Jeunesse Familles – adhésion nouvelles associations au dispositif Pass Loisirs,**

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé la création du dispositif Pass Loisirs dont les objectifs sont d'encourager les jeunes à fréquenter les associations locales, et de favoriser l'accès des jeunes à d'autres activités de loisirs.

Pour bénéficier de ce dispositif certaines conditions sont à remplir.

Le dispositif est constitué de 6 Pass d'une valeur faciale de 5 €, soit 30 €.

Les associations suivantes souhaitent rejoindre le dispositif Pass Loisirs.

Ces associations sont Asso sportive du collège Vivant Denon, Foyer socio-éducatif du collège Vivant Denon et Vibr'accords.

La conférence Intercommunale Enfance Jeunesse du 6 mars 2024 a émis un avis favorable à leur demande.

Il convient donc de proposer à ces associations la signature d'une convention concernant la période du 1^{er} Juin 2024 au 31 Mai 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement sur l'ajout de ces associations au dispositif.

- **Entente intercommunale Jeunesse Familles – adhésion nouvelles associations au dispositif Atouts Loisirs,**

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé la création du dispositif Atouts Loisirs dont les objectifs sont d'encourager les jeunes à fréquenter les associations locales, et de favoriser l'accès des jeunes à d'autres activités de loisirs.

Pour bénéficier de ce dispositif certaines conditions sont à remplir.

Le dispositif est constitué de 2 Atouts Loisirs d'une valeur faciale de 10 €, soit 20 €.

Les associations suivantes souhaitent rejoindre le dispositif Atouts Loisirs.

Ces associations sont Asso sportive du collège Vivant Denon, Foyer socio-éducatif du collège Vivant Denon et Vibr'accords.

La conférence Intercommunale Enfance Jeunesse du 6 mars 2024 a émis un avis favorable à leur demande.

Il convient donc de proposer à ces associations la signature d'une convention concernant la période du 1^{er} Juin 2024 au 31 Mai 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement sur l'ajout de ces associations au dispositif.

- **Loi ZAENR mars 2023 – bilan de la concertation des usagers sur les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables,**

Dans le cadre de la Loi ZAENR du 10 mars 2023 adoptée lors du conseil municipal du 28 décembre 2023, il y a lieu de se prononcer par une deuxième délibération, sur le bilan de la concertation des usagers concernant les zones d'accélération de productions d'énergies renouvelables.

Après avoir entendu M. Brun donner lecture du bilan de cette concertation, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement.

- **Tarifs locations salle polyvalente année 2025,**

M. Laurenceau donne lecture des travaux de la commission salle polyvalente, qui propose de modifier les tarifs comme suit :

- Pour les extérieurs, augmentation de 10 € soit, 530 € pour le week-end et 320 € en semaine.
- Pour les administrés de la commune, augmentation de 5 € soit 325 € pour le week-end et 215 € en semaine.

Les nouvelles modalités de locations sont transcrites dans le document joint.

Il est demandé au conseil de valider cette proposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Tarifs charges salle polyvalente : modifications prix du gaz pour l'année en cours,**

M. Laurenceau rappelle à l'assemblée la délibération du 7 décembre 2023 fixant le tarif des charges pour l'année 2024.

Or il s'avère au vu des factures concernant le gaz que le prix du m³ facturé aux utilisateurs doit être revu à la baisse. La commission propose de fixer ce nouveau tarif à 1.90 € à compter du 1^{er} Juin au lieu de 2.30 € actuellement pratiqué.

Le conseil suivant l'avis de la commission valide ce nouveau tarif à l'unanimité.

- **Prime exceptionnelle pouvoir d'achat après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion,**

Le Maire rappelle la décision de principe du conseil pour l'attribution pour cette prime exceptionnelle aux agents titulaires de la collectivité. L'avis du Comité Social et Territorial obligatoire et préalable ayant été rendu favorablement, les montants prévus seront versés en 1 fois au mois de Juin.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité en ce sens.

- **Office National des Forêts – travaux entretien plantations 2023 et travaux préparatoires aux plantations de peupleraie en 2025,**

M. Mérite présente à l'assemblée le descriptif des programmes prévus par l'ONF concernant les travaux d'entretien, de préparation, ainsi que la fourniture et la mise en place de 900 plans de peupliers avec protection individuelle et suivi d'une taille de formation.

Le coût total est estimé à 18 620€ HT. Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

3 – ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE ELECTIONS EUROPEENNES DU 09/06/2024

Les permanences sont réparties entre les conseillers présents et ceux qui ont fait part de leurs possibilités.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h avec quatre créneaux horaires équilibrés.

4 - COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

- **Chantier RD123, renouvellement réseaux AEP réalisé par le Grand Chalon,**

M. Jouveanceaux informe l'Assemblée du déroulement des travaux. Pour la 1ere phase jusqu'à hauteur de rue du Moulin, il reste 3 traversées de chaussée à réaliser pour raccordement aux réseaux au droit de la mairie, ainsi qu'un autre raccordement au 15 route de Saint Christophe.

La seconde phase depuis la rue du Moulin jusqu'à la sortie de commune en direction de Saint Christophe en Bresse est prévue dans les jours qui suivent.

- **VRD Rue de la Corvée**

Les travaux de pose de bordures de trottoirs, d'enrobés et de signalisation sont en cours. Le Maire propose de réduire la vitesse dans cette rue à 20 km/h.

- **Etang du coin**

M. Brun présente l'étude sur le ponton réalisée par le SATeC du Grand Chalon, en point de vue sur l'étang jusqu'au milieu de celui-ci, d'une longueur de 20 mètres pour un montant estimé de 48 000 € HT.

Une réflexion sera menée avec les associations concernées sur le dimensionnement de cet ouvrage qui pourrait être prolongé de plusieurs mètres avec un coût supérieur.

- **Réunion SYDESL**

Lors de la réunion de secteur des communes du comité de la Bresse Chalonnaise l'enfouissement des réseaux secs Grande Rue et route de Saint Christophe jusqu'à hauteur de la rue du Moulin a été évoqué. Afin d'engager les études préalables à tout début de chantier, le conseil doit émettre un avis favorable sur l'engagement de cette opération dont la date des travaux reste à définir.

Le reste à charge pour la commune serait de 50 000 € environ.

Le Conseil Municipal considérant que cette opération d'enfouissement représente un intérêt environnemental important valide cette proposition. Dossier en cours.

- Patrimoines et mémoires de Lans

Cette association propose de financer la création d'une fresque sur le pignon du local associatif. Il est nécessaire de prévoir en amont des travaux de préparation concernant le support mural. M. Jouveanceaux est chargé de contacter un artisan à cet effet.

- Communication

Mme. Plouvier présente l'application INTRA MUROS qui a été étudiée par la commission le 14 Mai 2024, celle-ci représente un coût pour la commune d'environ 250 € à l'année. Le téléchargement est gratuit pour les administrés. Le rafraîchissement du site de la commune est à l'étude.

- Salle polyvalente

La rénovation de la salle polyvalente est à prévoir dans les années à venir et concerne les peintures intérieures et extérieures, certaines huisseries, les luminaires. L'acquisition d'une nouvelle cireuse à parquet est à l'étude.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école. La commune est en attente du retour de la demande pour autorisation de travaux auprès des services de sécurité.
- La journée citoyenne aura lieu le Samedi 1^{er} Juin.
- Prix de la citoyenneté : les enfants des classes CE2 CM1 CM2 ont produit un document sur Terence Ridout qui a obtenu le premier prix départemental.
- Dispositif stage de réussite scolaire : prévu en juillet 2024 par l'inspection académique en cas de demande des enseignants
- Panneau Info évènement : Des séances de théâtre se dérouleront à la salle polyvalente les 24, 25, 26 mai 2024.
- Invitation de l'instance de concertation Leledy Compost qui aura lieu à Allériot le 7 Juin 2024 à 18h.
- Bourse aux matériaux (Grand Chalon) qui se tiendra les 31 mai et 01 juin 2024.
- Affouages 2023/2024 : la recette s'élève à 584 €.
- La commune recevra le jury de fleurissement le 9 Juillet en fin d'après-midi.
- L'Université d'été du Grand Chalon est avancée au 14 Septembre 2024.
- La fête de la musique animée par le groupe Route 71 aura lieu le samedi 22 juin, préau de l'école à 20h.
- La fête Nationale se déroulera sur la place communale le 13 Juillet 2024 à partir de 19h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 11 juillet 2024 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.